



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Procès-verbal de la réunion
plénière du Conseil national de
l'économie circulaire du
13 juillet 2023**

1. Introduction de Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.....	2
2. Présentation de la planification écologique pour l'économie circulaire (<i>information</i>).....	2
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 juin 2023 (<i>délibération</i>)	4
5. Travaux du CNEC dans le cadre de la concertation sur la place de la consigne des emballages (<i>information</i>).....	5
4. Travaux des groupes de travail 1 (suivi mise en œuvre des lois/FREC) et 5 (Economie circulaire et nouveaux modèles économiques) du CNEC (<i>information</i>)	6
Annexe - Liste de présence	10

1. Introduction de Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Jean-Michel Buf (Président du CNEC) remercie Mme Bérengère Couillard (secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie) de sa présence.

La secrétaire d'Etat souligne l'importance de cette réunion. Le 12 juillet, la Première Ministre a réuni le Conseil national de la transition écologique pour exposer les grandes lignes de la stratégie de planification écologique. Ce plan, qui est le fruit de six mois de travail, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte environnementale. Ce plan collectif associe l'Etat, les entreprises, les collectivités territoriales et tient compte de la réalité quotidienne des Français.

Il comporte 22 chantiers visant à répondre à 5 enjeux environnementaux :

- l'atténuation du réchauffement climatique ;
- l'adaptation aux conséquences du réchauffement ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité,
- la préservation des ressources ;
- la réduction des pollutions ayant un impact sur la santé.

Sont ainsi prévues la réduction de 138 millions de tonnes de GES d'ici 2030, la restauration de 1,4 million d'hectares pour la biodiversité et la réduction de 10 % de la consommation d'eau. Dès 2024, 7 milliards d'euros supplémentaires seront consacrés au financement de la transition écologique. Il s'agit de passer d'un système de production et de consommation linéaires à un modèle vertueux d'économie circulaire. Celle-ci est un levier pour allonger la durée de vie des produits, leur attribuer une seconde vie et recycler les matériaux pour économiser les ressources de la planète. La loi Anti-gaspillage de 2020, puis la loi Climat et Résilience de 2021 ont défini des objectifs ambitieux. La politique de l'économie circulaire s'appuie sur les outils issus de ces deux lois :

- la réforme de la filière textile, avec la feuille de route 2023-2028 pour réparer, mieux collecter/réemployer/recycler ;
- la construction de l'affichage environnemental, encore appelé Eco-score® pour les produits textiles et alimentaires ;
- la réforme de la filière des emballages, avec l'élaboration d'une feuille de route 2024-2029.

La planification écologique pour l'économie circulaire détaille les orientations prioritaires et les travaux d'étude à approfondir dans toutes les filières et tous les secteurs. Elle s'appuie notamment sur les contributions du CNEC. La concertation se poursuivra lors des travaux de mise en œuvre des mesures.

Le président du CNEC remercie la Secrétaire d'Etat de ses propos introductifs, et lui assure que le CNEC saura être force de proposition.

2. Présentation de la planification écologique pour l'économie circulaire (*information*)

Le président du CNEC remercie M. Antoine Pellion (Secrétaire général à la planification écologique) de sa présence.

Le SGPE rappelle que la planification écologique vise à répondre aux enjeux de réduction des GES, d'adaptation au changement climatique, de lutte contre l'érosion de la biodiversité, de santé-environnement et de ressources (eau, biomasse, matériaux, économie circulaire). Le plan d'action sur la réduction des GES comporte 52 leviers. Il prévoit la réduction de 220 millions de tonnes par an des GES. La moitié de la baisse des GES repose sur les entreprises, un quart sur les ménages et un quart sur les collectivités.

La consommation intérieure de matières est en légère baisse, tandis que l'empreinte matières stagne. Les taux de recyclage varient fortement d'un secteur à l'autre. L'électrification devrait se traduire par une hausse de la consommation de cuivre. En outre, la production de déchets et la consommation de plastiques sont en hausse.

La trajectoire de décarbonation du secteur des déchets prend en compte la hausse tendancielle du PIB, la réduction du stockage, l'augmentation du taux de captage du méthane, la progression des émissions liées au traitement des eaux usées et aux incinérations, ainsi que les émissions évitées.

Les orientations sont les suivantes :

- soutien à l'écoconception et l'écologie industrielle territoriale ;
- développement des modèles d'affaires qui visent à intensifier l'usage des produits (économie de la fonctionnalité) et allonger leur durée de vie ;
- amélioration de la collecte et mise en adéquation avec les modes de consommation ;
- amélioration du tri à tous les niveaux ;
- développement du modèle d'affaires du recyclage, avec des filières REP au service de la prévention et de l'optimisation de la valorisation des déchets ;
- développement de l'affichage environnemental ;
- vers une communication commerciale et une commande publique plus responsables ;
- renforcement du pilotage (amélioration de l'accès aux données).

La méthodologie de notation sur les produits alimentaires et textiles a avancé. L'intra-sectoriel est un enjeu important pour mieux qualifier les écarts d'impact sur une même gamme, et améliorer l'acceptabilité de l'affichage environnemental. L'affichage volontaire prendra fin en 2024. Les travaux techniques sur l'affichage des produits cosmétiques seront ouverts en 2024. En ce qui concerne les transports, il est proposé de s'en tenir à l'étiquette CO₂. S'agissant des produits électroniques, des travaux vers un indice de durabilité seront lancés en 2024. Seulement 18 % des entreprises assujetties ont souscrit un contrat climat.

Le SGPE propose aux membres du CNEC d'organiser une séance de travail sur la feuille de route d'ici fin septembre.

Le président du CNEC souligne que trois sujets émergent :

- l'économie de la fonctionnalité. Un GT spécifique sera créé entre le CNC et le CNEC ;
- la trajectoire de décarbonation du secteur des déchets (mieux produire, consommer, gérer les déchets et mobiliser les acteurs) ;
- l'amélioration du tri, dont le CNEC pourra s'emparer *via* une saisine ministérielle ou un GT.

La DGPR propose de discuter ultérieurement des modalités de réflexion sur le tri.

Un membre du CNEC constate que la consigne plastique se traduit souvent par une hausse des tonnages. Son coût risque d'être répercuté sur les consommateurs. Il rappelle que l'AMF a élaboré 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastique.

Le GT sur l'économie de la fonctionnalité devra étudier les liens avec la commande publique. Il pourrait proposer la création d'une ligne « transition » pour ne pas alourdir les coûts de fonctionnement de la collectivité.

Un membre du CNEC soutient la création d'un budget vert pour les collectivités. Un fonds de garantie doit être créé pour les PME disposées à investir dans l'économie de la fonctionnalité. L'amortissement des pièces pourrait être allongé. En matière d'écologie industrielle et territoriale (EIT), il faut favoriser les synergies tant du côté du foncier que des entreprises. Il indique que l'association OREE recommande l'utilisation du référentiel Elipse.

Un membre du CNEC indique que les entreprises sont prêtes à relever le défi de la transition écologique – à condition de s'appuyer sur une planification cohérente offrant des possibilités d'investissement et d'innovation. Il leur faudra un peu de temps pour s'approprier les textes européens. Les boucles matières et l'empreinte ressource sont des enjeux importants.

Un membre du CNEC souligne l'engagement de FNE dans ce combat, qui propose de renforcer la responsabilité des filières REP quant à la fin de vie des produits (réduction, prévention, valorisation) et d'intensifier les fonds de réemploi/réparation. Les consommateurs qui réparent leurs produits doivent recevoir des bonifications. Enfin, il constate que certaines entreprises promeuvent une consommation totalement irresponsable.

Un membre du CNEC déclare que les PME et TPE ont besoin d'une vision à plus ou moins long terme qui tienne compte de leurs enjeux spécifiques et des mesures européennes (PPWR, VHU, bâtiments). En matière de réduction des GES, la chimie a initié des actions. Les TPE et PME peuvent contribuer à la décarbonation.

Un membre du CNEC souligne l'importance d'identifier les besoins en termes de compétences, et d'assurer la promotion des emplois et de la filière « déchets », dont la dimension innovation doit être valorisée.

Un membre du CNEC note que le réalisme impose une accélération de la démarche de réduction des GES pour atteindre les objectifs de sobriété. Les filières REP n'ont pas permis de réduire la production. En outre, la généralisation annoncée de la consigne de réemploi du verre suppose la définition de quotas de mise sur le marché et l'octroi de financements de l'Etat pour la mise en place des infrastructures. Il est grand temps de séparer la consigne pour réemploi de la consigne pour recyclage. Zero Waste France a formulé plusieurs propositions de tarification incitative. Enfin, il s'enquiert des conclusions de la mission sur la TVA circulaire.

Le SGPE assure que la consigne pour réemploi et la TVA circulaire sont clairement identifiées. Le plan permet d'atteindre l'objectif de réduction de 55 % des GES à horizon 2030. Des moyens financiers y seront alloués dès 2024. S'agissant de la consigne, plusieurs options sont considérées. Le budget vert, l'articulation entre investissement et fonctionnement, l'empreinte déchets sont des sujets prioritaires. Les GT approfondiront les leviers de sobriété. La France doit être proactive tout en respectant la réglementation de l'UE. Par ailleurs, le volet « emploi et compétences » sera renforcé. Le support présenté ce jour est un document de travail.

3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 juin 2023 (délibération)

Le procès-verbal de la séance plénière du 14 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Le président du CNEC propose d'intervertir les points 4 et 5.

5. Travaux du CNEC dans le cadre de la concertation sur la place de la consigne des emballages (*information*)

Le président du CNEC rappelle les quatre axes de travail :

- organiser une concertation locale *via* les antennes territoriales des associations de protection de l'environnement et des associations consommateurs. Cette concertation n'a pas encore été lancée, mais Zero Waste France a rédigé une contribution ;
- expérimenter un dispositif de consigne avec le collège de consommateurs témoins des distributeurs ;
- réaliser des auditions des parties prenantes sur la place du consommateur citoyen dans les dispositifs de consigne ;
- lancer un sondage pour mesurer le niveau d'adhésion des consommateurs à la consigne.

En matière de réemploi, le CNEC recommande d'encourager le localisme et la standardisation des emballages. Il faut multiplier les points d'eau dans les espaces publics, utiliser des modes opératoires régionalisés et étendre les consignes de tri des emballages ménagers. Une campagne de sensibilisation devra être menée. Les efforts doivent être concentrés sur les dispositifs de récupération des déchets dans les espaces publics. Une majorité de Français se déclarent favorables au principe de la consigne, mais les plus jeunes se montrent plus ouverts et plus disciplinés sur le principe du tri.

Retour d'expérience des enseignes sur la reprise avec gratification et perception des consommateurs

Le représentant de la FCD explique que l'expérimentation a porté sur la mise en place d'automates (RVM) permettant aux consommateurs de retourner leurs emballages vides et recevoir en échange une somme d'argent à déduire de leurs achats, ou donner à une association. La France compte 900 RVM, pour l'essentiel en mono-flux (bouteilles PET), sinon en bi-flux (canettes). La collecte totale est estimée à 10 000 tonnes par an, soit moins de 3 % du gisement total. Une bouteille sur trois est réellement captée à neuf.

La reprise avec gratification est majoritairement bien accueillie par les consommateurs, qui font valoir les avantages suivants lorsqu'ils la pratiquent régulièrement : les économies permises par les bons d'achat, la praticité de la reprise automatisée, le bénéfice environnemental, avec une confiance élevée sur le devenir des déchets.

Les non-utilisateurs et utilisateurs occasionnels font valoir différents freins : manque de motivation, méconnaissance du dispositif, difficultés de stockage au domicile, contrainte de l'anticipation.

La reprise avec gratification positive l'image de l'enseigne ou des marques concernées sans modifier les comportements d'achat, mais en améliorant le geste de tri. Il faut se garder de transposer les enseignements de cette expérimentation à la consigne pour recyclage. La gratification est un dispositif efficace, mais coûteux. Un déploiement à grande échelle paraît impossible ; la gratification aurait sa place parmi de multiples leviers.

Les performances de collecte sont extrêmement variables et dépendent de facteurs bien identifiés : conditions de mise en œuvre dans les magasins, caractéristiques de l'automate, ancienneté ou localisation du dispositif (en corrélation avec les performances locales de la collecte sélective). Pour les distributeurs, la reprise avec gratification ne se conçoit pas comme une alternative à la collecte sélective opérée dans le cadre du SPGD, mis comme un mode complémentaire.

Il ne faut pas confondre reprise avec gratification et mise en place d'une consigne pour recyclage ou réemploi. Il est recommandé de :

- 1. Fiabiliser la comptabilisation des volumes collectés *via* la gratification pour mesurer l'apport réel et prévisible à l'amélioration du taux de collecte et de recyclage ;
- 2. Mesurer les effets de la reprise avec gratification sur le bac jaune pour éviter toute désoptimisation des systèmes de collecte sélective existants ;
- 3. Veiller à l'articulation entre la reprise avec gratification et la consigne, ainsi qu'à la reconversion des RVM déjà déployés.

Le président du CNEC souligne que ce rapport alimentera les travaux des GT.

4. Travaux des groupes de travail 1 (suivi mise en œuvre des lois/FREC) et 5 (Economie circulaire et nouveaux modèles économiques) du CNEC (*information*)

Groupe de travail 1

Nathalie Boyer (Vice-présidente du CNEC, et pilote du GT) rappelle que ce GT a été créé pour :

- dresser un état des lieux de la mise en œuvre des mesures de la Feuille de route Economie circulaire (FREC) ;
- examiner les actions volontaires des entreprises et collectivités territoriales ;
- vérifier la transposition de la réglementation européenne et l'avancement des mesures d'application de la FREC ;
- réaliser une prospective.

Au titre de l'amélioration de la gestion des déchets, le GT a notamment abordé les sujets suivants:

- améliorer la gestion des déchets (mesures 17 à 40 de la FREC) ;
- instaurer une consigne pour la collecte des emballages recyclables, bouteilles plastiques et canettes ;
- étendre le champ de de la filière REP emballages aux emballages professionnels ;
- simplifier le geste de tri des citoyens, améliorer le pictogramme Triman ;
- adapter la fiscalité pour privilégier la valorisation ;
- faciliter le déploiement de la tarification incitative et du tri à la source des biodéchets ;
- interdire l'usage des plastiques fragmentables, contenant en polystyrène expansé et microbilles de plastique ;
- imposer l'installation de filtres de récupération de GPI ;
- référencer les bonnes pratiques pour lutter contre les dépôts sauvages ;
- refondre le pacte de confiance des filières REP et responsabiliser les acteurs ;
- étudier un dispositif financier pour la reprise des téléphones portables ;
- donner plus de liberté aux producteurs ;
- revoir le fonctionnement de la gestion des déchets PMCB ;
- revoir le diagnostic déchets avant démolition ;
- développer des guides techniques pour développer le réemploi dans la construction ;
- adapter la réglementation déchets pour favoriser l'économie circulaire ;
- faciliter la sortie du statut de déchet ;
- lutter contre les dépôts sauvages de VHU.

Prospective

Florence Presson (AMF, co-pilote du GT) et Nathalie Boyer indiquent que la mesure 20 consiste à autoriser la possibilité d'afficher la signalétique Triman dans le lieu de vente ou de manière dématérialisée pour éviter une démultiplication des emballages. Les exemptions définies pour les petits emballages ont conduit à des aberrations.

Un fléchage de l'évolution de la TGAP pourrait être instauré. Une filière de valorisation des biodéchets paraît également nécessaire (reprise par les agriculteurs).

S'agissant de la mesure 28, certains participants préconisent de renforcer les objectifs de résultat sur l'ensemble des filières REP. Il est préconisé une étude pour mesurer la contribution de chacune d'entre elles à la baisse de l'enfouissement, ainsi que la contribution du réemploi à l'objectif de réduction des déchets de 15 %. Le GT recommande également un diagnostic des plans de prévention et d'écoconception élaborés par les producteurs. Pour la mesure 29, il faudra définir systématiquement un critère chiffré de proximité dans les cahiers des charges des éco-organismes.

Le GT préconise par ailleurs l'élaboration d'une liste des informations techniques que les éco-organismes devront communiquer auprès des metteurs en marché. Il importe de créer un espace de discussion stratégique inter-filières, hors CIFREP. Le GT recommande également la diffusion d'un support de vulgarisation, notamment à destination des maires.

Le président du CNEC souligne que la communication autour de la loi AGEC doit être renforcée.

Un membre du CNEC indique que cette loi doit être revisitée. Il suggère la création d'un GT de suivi. Le CNEC devra travailler au renforcement des objectifs de réemploi-réutilisation pour la prévention et la réduction des déchets sur l'ensemble des filières REP.

La DGPR souligne que la contribution des filières REP est abordée dans la feuille de route du SGPE. Il propose de lancer un GT spécifique en septembre.

Le président du CNEC indique être dans l'attente de la décision du Ministère sur une éventuelle saisine. Autrement, le CNEC pourra s'autosaisir.

Groupe de travail 5

Sébastien Sureau (MEDEF, pilote du GT) rappelle que le GT5 est consacré aux modèles économiques de l'économie circulaire associés au réemploi et aux activités connexes. Le GT s'est concentré sur les enjeux associés au réemploi de produits ménagers. En la matière, comme en matière de reconditionnement et de réparation, le gisement est par nature limité. Certains acteurs se trouvent fragilisés. Les freins concernent la disponibilité et la qualité des produits usagés. Se pose également la question de la traçabilité des exportations.

Le GT a formulé une première série de propositions :

- 1. Assurer les conditions permettant d'augmenter les volumes disponibles :
 - Lutter contre l'exportation illégale des flux de produits, sous couvert de réemploi, en précisant le statut de produit usagé sur le territoire français ou de l'UE, et de déchets pour lesquels les transferts sont interdits.
 - Assurer une meilleure gestion des produits disponibles pour le réemploi, en les sécurisant et en évitant les risques de dégradation au moment de la collecte, du stockage et du transport.

- Assurer une régularité des flux pour permettre une stabilité des activités, puis augmenter progressivement les taux de réemploi au sein des filières REP en étudiant les possibilités de mise en place d'un pré-tri à l'unité des produits.
- Promouvoir le réemploi par des actions de communication et des mécanismes incitatifs de libération des gisements, avec prise en charge par l'Etat.
- Identifier les leviers associés à la commande publique et privée permettant d'identifier et orienter les flux de produits réemployables.
- 2. Améliorer le schéma cadre/fiscal :
 - Assurer une concurrence loyale et lutter contre les pratiques fiscales frauduleuses, dont l'usage illégal de la TVA sur marge par des importateurs et/ou fraude simple à la TVA, particulièrement lors de la vente en ligne *via* les *marketplaces*.
 - Instaurer un taux réduit de TVA pour les services de réparation et améliorer le dispositif existant de TVA sur marge en déduisant de l'assiette les coûts intermédiaires, afin d'encourager la collecte et le réemploi à l'échelle locale. Ces deux actions pourraient notamment être étudiées dans le cadre de la mission sur la TVA circulaire confiée à l'INEC.
 - Rouvrir des discussions au sein de la Commission Copie Privée pour refondre le barème de rémunération applicable aux produits reconditionnés.
 - Evaluer les bénéfices environnementaux des opérations de réemploi et de réparation au travers d'ACV en vue de créer des certificats compensation/éviterement carbone.
- 3. Construire collectivement le Schéma Directeur de la filière de Réemploi :
 - Déployer des mesures d'analyse et d'observation *via* l'Observatoire du Réemploi.
 - Dresser un bilan de la mise en place des fonds réparation/réemploi.
 - Réaliser des études économiques pour définir les besoins de développement des activités de réemploi et réparation, incluant les besoins en formation et emploi.
 - Etablir des conditions permettant d'atteindre des objectifs et trajectoires ambitieux, atteignables, mesurables et suffisamment stables pour permettre aux acteurs de rentabiliser leurs investissements.
 - Partager les analyses et projets, en particulier à l'échelle des territoires.

De nombreuses actions renvoient aux travaux de l'ADEME ou de l'Observatoire du réemploi. Il est nécessaire d'approfondir d'autres modèles d'affaires (économie de la fonctionnalité) et de partager les bonnes pratiques dans des instances nouvelles. Il est ainsi proposé d'organiser des assises du réemploi dès 2024, sous l'égide de l'ADEME.

Le président du CNEC souligne que les propositions du GT5 permettront d'amender le décret d'application de l'article 58 de la loi AGECE.

Un membre du CNEC constate que le premier décret pose des difficultés de mise en œuvre pour les acheteurs publics. D'après le CGDD, plusieurs améliorations doivent être apportées à la circularité. Une réunion de travail est prévue avec le GT2, ainsi qu'un échange par écrit sur un projet d'avis. Les sujets de refonte portent sur des thématiques abordées depuis la création du GT « Achats publics et privés ». Un nouveau projet de décret devrait être élaboré à la suite des concertations. Il ressort des premiers travaux un *satisfecit* général quant à la suppression des codes CPV. L'élargissement à d'autres familles de produits semble intéressant. En revanche, la suppression des jouets et de l'électroménager suscite des incompréhensions, car ces filières sont plutôt bien structurées ou en cours de structuration. Les précisions apportées au sujet du don méritent d'être largement complétées, quitte à sortir

du champ de l'article 58. Par ailleurs, le projet de décret prévoit la mise en place d'une vraie progressivité sur les questions relatives aux quotas, au recyclage et au réemploi dans les achats publics. Il conviendrait d'expliciter les choix en matière de pourcentages. Pourquoi, dans l'automobile, fixer des niveaux significatifs de recyclage, et non en matière de réemploi ? Le projet d'avis du GT2 identifie plusieurs points d'amélioration.

Un membre du CNEC observe que tous les véhicules neufs intègrent des matières recyclées. Aucun objectif n'a été fixé en matière de réemploi/réutilisation, alors même que le projet de loi « Industrie verte » a fixé des objectifs aux acheteurs publics en matière d'achat de véhicules anciennement thermiques et reconditionnés en véhicules à faibles émissions. Il faudrait mettre les obligations de l'article 58 en cohérence avec ces nouvelles dispositions.

Le président du CNEC indique que la première réunion du GT de l'Observatoire a fait mention de la possibilité d'un schéma directeur du réemploi, qui pourra alimenter les propositions de l'Observatoire.

La DGPR relève que la question de l'accès au gisement peut être abordée dans le cadre de l'avis portant sur les travaux du SGPE. S'agissant du schéma directeur du réemploi, il est souhaitable de faire le point avec l'ADEME sur le programme pour 2024 à l'occasion d'une réunion spécifique du CNEC. Tous les autres sujets, notamment la fiscalité, mériteraient d'être inclus dans le programme des GT.

Le CGDD remercie le CNEC d'avoir étudié le rapport. Le CGDD tiendra compte des éléments remontés lors de la phase de concertation écrite, ainsi que des échanges avec Bérangère Couillard. Les dispositions relatives aux REP et véhicules issus du réemploi sont susceptibles d'évoluer. Une consultation du public sera ouverte. Le CGDD invite les membres du CNEC à lui faire parvenir leurs propositions jusqu'en septembre.

Un membre du CNEC constate que certaines propositions mêlent réparation et réemploi. Il convient de bien distinguer ces deux volets.

Un membre du CNEC s'enquiert du calendrier des réunions.

Le président du CNEC indique que dans réunions des copilotes des GT sont programmées les 9 novembre 2023 et 8 février 2024. Des plénières sont prévues les 22 novembre 2023 et 13 mars 2024.

La DGPR précise qu'un appel à candidatures devra être lancé en vue de la rédaction d'un projet d'avis du CNEC, dans l'hypothèse d'une auto-saisine. Si le CNEC est saisi par le Ministère, la DGPR assurera le secrétariat.

La vice-présidente du CNEC demande si ce projet d'avis sera rédigé dans la continuité des travaux du GT1.

La DGPR précise que les travaux des GT 1 et 5 sont susceptibles d'alimenter le projet d'avis. En tout état de cause, les travaux ne seront pas lancés avant début septembre. Les membres du CNEC pourront prendre connaissance du support de présentation de cette séance durant l'été.

Le président du CNEC remercie l'ensemble des membres du CNEC de leur implication, et souligne que la qualité des échanges et des travaux du CNEC est reconnue.

La séance est levée à 11 heures 40.

Annexe - Liste de présence

Collège	Structures	Nom	Prénom	Visio	Excusé
Ubiquis	Ubiquis	Bellot	Nolwenn	X	
1*) État et établissements publics	MTECT	Couillard	Bérangère	X	
1*) État et établissements publics	MTECT	Brudieu	Léonard	X	
1*) État et établissements publics	MTECT-DGPR	Coissard	Vincent	X	
1*) État et établissements publics	MTECT-DGPR	Dallem	Laure	X	
1*) État et établissements publics	MTECT-CGDD	Hanot	Julie	X	
1*) État et établissements publics	MTECT-DGPR	Gailite	Anna		X
1*) État et établissements publics	SGPE	Schulz	Lohengrine	X	
1*) État et établissements publics	SGPE	Pellion	Antoine	X	
1*) État et établissements publics	MEFR-DGE	Pillot	Thomas		X
1*) État et établissements publics	MEFR-DGE	Gouzenes	Thomas		X
1*) État et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Pascal	Ambroise		X
1*) État et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Techeney	Carole	X	
1*) État et établissements publics	MEFR-DGCCRF	Sauques	Kevin	X	
1*) État et établissements publics	MINEFI-DGE	Poirier	Léna	X	
1*) État et établissements publics	MASA-DGPE	STEINMANN	Emmanuel		X
1*) État et établissements publics	MASA-DGPE	Poulain	Cecile		X
1*) État et établissements publics	MININT-DGCL	Lawson	Anoko		X
1*) État et établissements publics	MOM-DGOM	Vionnet	Camille		X
1*) État et établissements publics	ADEME	Caudron	Jean-Charles		X
1*) État et établissements publics	ADEME	Vesine	Éric		X
1*) État et établissements publics	ADEME	Marion	Roland		X
2°) Élus locaux	AMF	Presson	Florence	X	
2°) Élus locaux	AMF				
2°) Élus locaux	AdCF	Revereault	Jean		X
2°) Élus locaux	AdCF	Carolo Lutrot	Virginie		X
2°) Élus locaux	France urbaine	Baume	Emeline		X
2°) Élus locaux	France urbaine	Bourdin	Delphine	X	
2°) Élus locaux	France urbaine	Amoretti-Hannequin	Christophe	X	
2°) Élus locaux	France urbaine	Masson	Jean-Patrick		X
2°) Élus locaux	ADF	Jourdain	Benoit	X	
2°) Élus locaux	ADF				
2°) Élus locaux	Régions de France	BUF	Jean-Michel	X	
2°) Élus locaux	Régions de France	Claudius-Petit	Anne		X
3°) Associations (protection de l'environnement)	FNE	Leconte	Johann	X	
3°) Associations (protection de l'environnement)	FNE	Gibert	Axèle		X
3°) Associations (protection de l'environnement)	Amis de la Terre	Condamine	Pierre	X	

3° Associations (protection de l'environnement)	Amis de la Terre				
3° Associations (protection de l'environnement)	Zéro Waste France	Soulary	Charlotte	X	
3° Associations (protection de l'environnement)	Zéro Waste France	Elfassi	Alice		X
3° Associations (protection de l'environnement)	HOP	Vasseur	Laetitia		X
3° Associations (protection de l'environnement)	HOP	Vonderscher	Flavie	X	
3° Associations (consommateurs)	CNL/CNL				
3° Associations (consommateurs)	CNL/CNL	Teste	Philippe		X
3° Associations (consommateurs)	AFOC/ADEIC				
3° Associations (consommateurs)	AFOC/ADEIC	Vanhille	Julie	X	
3° Associations (économie circulaire)	OREE	Boyer	Nathalie	X	
3° Associations (économie circulaire)	OREE	Savin	Patricia		X
3° Associations (économie circulaire)	INEC	Ledoux	Emmanuelle	X	
3° Associations (économie circulaire)	INEC	Boursier	Jean-Marc		X
3° Associations (économie circulaire)	GreenIT	Breteau	Lise	X	
3° Associations (économie circulaire)	GreenIT	Bordage	Frédéric		X
3° Associations (économie circulaire)	ADN/Dons solidaires	Canler	Romain		X
3° Associations (économie circulaire)	ADN/Dons solidaires	Besançon	Dominique		X
4° Entreprises (éco-organismes)	CITEO	Hornain	Jean		X
4° Entreprises (éco-organismes)	Ecomaison	Mignon	Dominique	X	
4° Entreprises (éco-organismes)	Ecomaison	Boulard	Pauline	X	
4° Entreprises (production sectorielle)	ADEPALE	Chambard	Solène		X
4° Entreprises (production sectorielle)	TP CONCEPT	Kopp	Laurent		X
4° Entreprises (production sectorielle)	FIEEC	Wedrychowska	Anne-Charlotte	X	
4° Entreprises (production sectorielle)	Vauché	Vauché	Stéphane		X
4° Entreprises (production sectorielle)	Fédération sectorielle				
4° Entreprises (production sectorielle)	ANIA	Blanchemanche	Sandrine		X
4° Entreprises (distribution)	FCD	Joguet	Philippe	X	
4° Entreprises (distribution)	iWip /MOBIVIA	Sardou	Blandine	X	

4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Réseau ENVIE	Bartman	Nathalie		X
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Réseau ENVIE	Balas	Guillaume	X	
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Rcube	Varin	Benoît		X
4°) Entreprises (réemploi et réparation)	Rcube	Isaac	Alexandre	X	
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME	Le Guennec	Anne		X
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME	Kornberg	Patrick		X
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME				
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	CME	Gascoin	Guenola		X
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	Alliance recyclage	Le Moux	Jan	X	
4°) Entreprises (traitement des déchets et recyclage)	Alliance recyclage	Folio	Sandra		X
4°) Entreprises (exploitants agricoles)	FNSEA	Coué	Thierry		X
4°) Entreprises (exploitants agricoles)	FNSEA	Guy	Flora	X	
4°) Entreprises (organisations patronales)	MEDEF	Caroly	Céline	X	
4°) Entreprises (organisations patronales)	MEDEF	Sébastien	Sureau	X	
4°) Entreprises (organisations patronales)	CPME	Madec	Marc		X
4°) Entreprises (organisations patronales)	CPME	Lagarde	Zoé		X
4°) Entreprises (organisations patronales)	CPME	Mariani	Clara		X
4°) Entreprises (organisations patronales)	CPME	Bourrienne Bautista	Catherine		X
4°) Entreprises (organisations patronales)	UDES	Maillé	Franck	X	
4°) Entreprises (organisations patronales)	UDES	Portes	Caroline		X
4°) Entreprises (Industrie)	CNI	Guichard	Emmanuel	X	
4°) Entreprises (Industrie)	CNI	Miteva	Elena		X
4°) Entreprises (Industrie)	UNION Sport & Cycle	Aubignat	Julien	X	
5°) Salariés	CFDT	Aubry	Marc	X	
5°) Salariés	CFDT	Lecourt	Anne-Juliette	X	
5°) Salariés	CGT				

5°) Salariés	FO METAUX	Capart	Nathalie		X
5°) Salariés	FO METAUX	Moreau	Jean-Marc	X	
6°) Parlementaires (Assemblée Nationale)	AN	Fournier	Charles		X
6°) Parlementaires (Assemblée Nationale)	AN	Meurin	Pierre		X
6°) Parlementaires (Sénat)	Sénat	de Cidrac	Marta		X
6°) Parlementaires (Sénat)	Sénat	Havet	Nadège		X
					X
Personnalités qualifiées	PQ	Garnier	Nicolas		X
Personnalités qualifiées	PQ	Glachant	Matthieu		X
Personnalités qualifiées	PQ	Poivert	Géraldine		X

En rouge : les titulaires En bleu : les suppléants